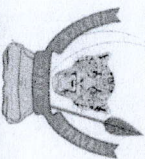


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 056/2025

A LA SOCIETE ESNAP FASTNET.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la liaison internet pour le siège et les agences de la CNSSAP, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent vingt-huit mille deux cent septante-cinq, quatre-vingt-six centimes (USD 728 275,86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille nonante-sept, nonante-trois centimes (USD 5 097,93), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/03/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général